

Déclaration préalable DU SE-Unsa

CAPD du 2 juillet 2020

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Voilà une année scolaire qui se termine et qui restera inédite dans son déroulé, son interruption forcée, sa continuité à distance, sa reprise partielle.

L'ensemble des personnels du monde éducatif a été mis sous pression pour maintenir le système à flots, tout en essuyant une tempête de « profbashing » Ces personnels ont à présent besoin de connaître les scenari envisagés pour anticiper les conditions de la rentrée 2020 et pouvoir prendre des vacances ressourçantes, reposantes et méritées. Cette rentrée à venir sera tout aussi singulière car elle devra tenir compte de toutes les difficultés que la crise sanitaire a révélées : discontinuités éducatives, fractures numériques, recours au matériel personnel ou familial et ses conséquences, difficultés scolaires et sociales exacerbées, décrochage scolaire, sécurité sanitaire...

Le SE-Unsa est prêt à se mettre autour de la table et à faire des propositions afin que les personnels ne se retrouvent plus dans de telles situations d'urgence. Nous pensons notamment aux collègues directrices et directeurs qui ont dû faire face à des situations qui allaient bien au-delà de leurs attributions. C'est pour cette raison que nous avons déposé une alerte sociale, dans un contexte d'inquiétudes fortes quant aux conditions de travail des professions de l'éducation et de l'enseignement.

Passons maintenant à l'ordre du jour de cette CAPD :

Pour les promotions à la Hors-classe, conformément à la note de service, les critères de départage sont examinés dans chaque CAPD, nos deux organisations syndicales vous ont écrit pour que l'AGS (Ancienneté Générale de Services) soit le premier critère de départage en cas d'égalité de barème, en lieu et place de l'ancienneté dans le corps des PE (Professeurs des écoles). Nous vous demandons que ce même critère de départage soit retenu pour les promotions à la Classe exceptionnelle. Cet élément nous semble plus juste au vu des carrières. Parmi les collègues promouvables, certains partiront à la retraite sans pouvoir bénéficier du passage la hors classe. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée aux agents arrivant en fin de carrière, pour que celle-ci puisse se dérouler au moins sur deux grades.

Par ailleurs, plusieurs collègues ont demandé à leur IEN la révision de leur avis (nous pensons notamment aux collègues n'ayant pas bénéficié du 3^e rendez-vous de carrière, en raison de la période « transitoire ») et restent sans réponse à ce jour. Nous craignons la persistance d'inégalités de traitement.

Concernant le mouvement départemental et ses nouvelles modalités, nous soulignons la bienveillance et le suivi des personnels de la DSDEN, qui ont permis que les recours puissent être traités en même temps que les collègues restant sans affectation qui participent à « l'interview ». En effet, cela permet de résoudre des situations assez rapidement. En reversant des postes non souhaités dans les possibilités d'affectation, cela permet de satisfaire un maximum de participants bien en amont de la rentrée scolaire. Ainsi, nous avons sans doute évité de nombreuses situations relevant de la gestion des ressources humaines.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa : Natacha ETOURNEAU – Thierry HADJADJI – Hélène MALETERRE